

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 19 mai 2016 à 20 heures

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN et Fabien WEIDER,
MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER,
Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFFER et Henri WENCK.

Absente excusée : Mme Renée OTT

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mme OTT à M l'Adjoint ESTERMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2016
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme :
Examen d'une demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée du côté droit de la rue des Vignes
4. Affaires générales
 - 4.1 Demandes de subvention
 - 4.2 Excursion des personnes âgées
 - 4.3 Personnel communal
 - 4.4 Prix de l'eau
 - 4.5 Mise en place de mesures réglementant la circulation sur les chemins ruraux
 - 4.6 Projet d'aménagement de la rue des Acacias
 - 4.7 Location de la chasse : débat et décision
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, M le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant :
projets de travaux 2016 – demande de subventions au titre de la DETR.

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016

M le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 a été transmis aux élus par mail le 10 avril 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des délégués :

M Michel MEYER s'est rendu à la « Journée des Maires » le 19 mai 2016. Le Conseil Régional a informé l'assistance qu'il proposait de subventionner des travaux communaux avec un plafond d'aide de 20 000 €.

3 Urbanisme : Examen d'une demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée du côté droit de la rue des Vignes

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 10 mai 2016, M Charles BRODHAG, représentant la SAS THEODOLITE, a informé la commune de Michelbach-le-Bas qu'une majorité des propriétaires des parcelles cadastrées :

MICHELBACH LE BAS, lieudit Zehntelweg, section 14 N° 337, 338, 367, 369, 240 et 241 pour la partie alignement, emplacement réservé N° 14, N° 155, 156, 157, et 158, pour partie, N° 294, 295, 160, 161 et 162, ainsi qu'une partie du chemin rural, soit un total de 16 parcelles représentant une surface d'environ 9440 m², souhaite se regrouper en vue de créer une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA).

Ces terrains sont compris dans la zone à l'intérieur du liseré rouge du plan sans échelle ci-annexé.

Département :
HAUT RHIN

Commune :
MICHELBAICH-LE-BAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
CADASTRE CITE
ADMINISTRATIVE BAT. C 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 14 -fax 03 89 33 32 13

cdf.mulhouse@dgifp.finances.gouv.fr

Section : 14
Feuille : 000 14 01

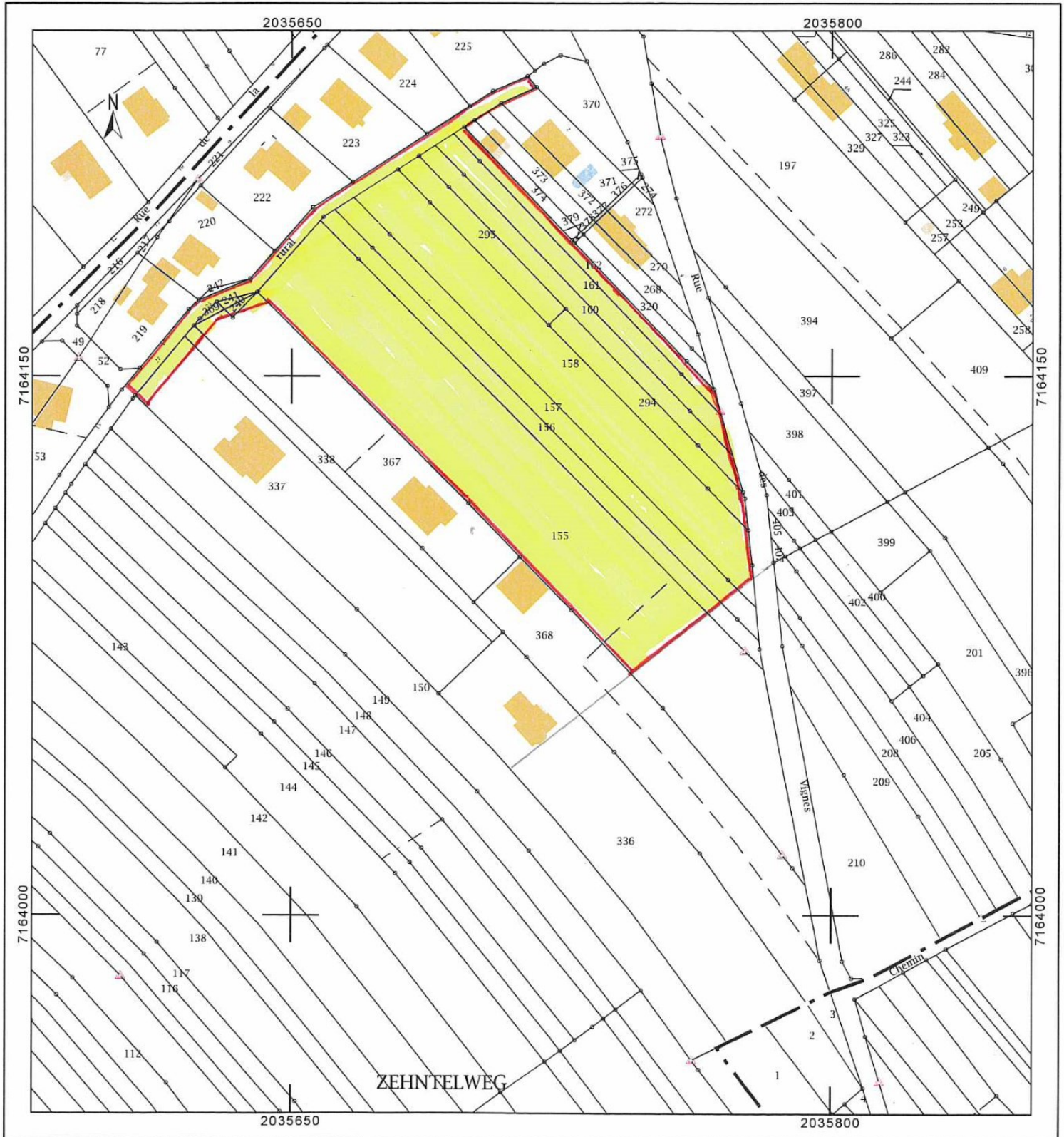
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 07/04/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Selon les dispositions de l'article AU 2.2 du PLU « sont admis dans le secteur AUa les constructions et les autres modes d'occupation et d'utilisation du sol compatibles avec le voisinage des zones d'habitation. Ils sont soumis aux conditions particulières ci-après :

- Les terrains d'opération doivent être contigus à des équipements publics existants ou financièrement programmés ;
- Les terrains d'opération doivent être viabilisés dans le cadre d'une opération d'équipement d'ensemble sur une superficie minimum de 0,5 hectares ou sur l'ensemble du secteur ou sur des espaces résiduels d'une superficie inférieure à 0,5 hectares ;
- Chaque opération doit être de nature à ne pas compromettre l'aménagement cohérent de l'ensemble du secteur ;
- Les équipements propres doivent être pris en charge financièrement par les constructeurs ;
- L'aménagement de chacun des secteurs doit être compatible avec les orientations particulières d'aménagement.

Les règles UC3 à UC14 sont alors applicables à ces opérations. »

Pour déposer le dossier de création de l'AFUA, les propriétaires sollicitent l'accord du Conseil Municipal sur le principe de l'opération, ainsi que sa décision sur l'acquisition éventuelle des délaissés dans le cas où des propriétaires décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA.

M l'Adjoint SCHICKLIN donne connaissance du nombre de propriétaires et de surfaces concernées par l'opération.

M RICHERDT tient à rappeler que dans le PLU arrêté du 03 mars 2016, il est prévu que ce secteur soit maintenu en zone à urbanisation différée.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de M le Maire,
- Vu les dispositions du P.L.U. notamment celles relatives à la zone AUa,
- Vu la demande formulée le 10 mai 2016 par la S.A.S. THEODOLITE pour le compte des propriétaires de terrains localisés au lieu-dit « Zehntelweg »,

par 12 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le principe de la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée regroupant les propriétaires des terrains visés dans l'exposé de M le Maire et sur le plan joint en annexe.

par 14 voix et 1 abstention :

- **S'ENGAGE** à acquérir, le cas échéant, les délaissés au cas où des propriétaires concernés décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA,
- **APPROUVE** la proposition de nommer le projet AFUA « DES CERISIERS ».

4. Affaires générales

4.1 Demandes de subvention

M le Maire donne connaissance des demandes de subvention adressées récemment à la mairie et invite les élus à se prononcer quant à l'attribution d'aides.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux nouvelles demandes, la liste des subventions ayant été arrêtée le 03 mars 2016 et charge M le Maire d'inviter les demandeurs à adresser leurs appels courant janvier ou février.

4.2 Excursion des personnes âgées

M l'Adjoint WEIDER indique à l'assemblée que l'excursion est fixée au 15 juin 2016.

Le devis des Ets SUNDGAU VOYAGES pour la sortie s'élève à la somme de 65,- € par personne comprenant le petit-déjeuner et le déjeuner, les visites et promenades + 600,- € pour le transport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- charge M l'Adjoint WEIDER d'organiser la sortie,

- autorise la prise en charge des dépenses pour la journée, soit 65,- € par personne + 600,- € pour le transport,
- charge M le Maire de régler les factures du voyageur, les fonds nécessaires étant prévus au budget en cours.

4.3 Personnel communal

ATSEM

M le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de l'ATSEM arrive à échéance le 05 juillet 2016.

Il propose de reconduire le contrat à compter du 06 juillet 2016 et jusqu'au 08 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUVELER** le contrat à durée déterminée de Madame Sonia FREY, assurant les fonctions d'ATSEM à temps non complet selon le même nombre d'heures que pour le contrat en cours, soit pour 1158 heures de travail sur l'année,
- **A compter** du 06 juillet 2016 jusqu'au 08 juillet 2017,
- **Mme FREY** percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 342, indice majoré 323.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le contrat correspondant.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

AGENT DE MAITRISE :

M le Maire informe les élus que sur proposition de M l'Adjoint SCHICKLIN, chargé des affaires techniques, il souhaite réorganiser le service technique et propose à cet effet la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Les arguments pour justifier de cette création de poste sont les suivants :

- Sous l'autorité de l'Adjoint chargé des affaires techniques, l'agent de maîtrise assistera aux réunions de chantier afin d'en suivre le bon déroulement,
- il sera chargé de l'approvisionnement de carburant, de combustible, des fournitures de voirie et du matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments communaux,
- il établira et suivra le planning de mise à disposition de la désherbeuse à eau chaude et assurera son entretien,
- il sera chargé de la vérification périodique des aires de jeux et panneaux de basket.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, pour répondre aux besoins de la commune, un emploi d'agent de maîtrise au tableau des effectifs,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à l'emploi d'un agent de maîtrise,
- **LA CREATION DE POSTE** prendra effet au 1^{er} septembre 2016.

4.4 Prix de l'eau

La parole est à M RICHERDT.

Suite à la décision du 27 juin 2014 de revoir le prix de l'eau tous les 6 mois, M RICHERDT propose de maintenir la taxe communale d'assainissement à 35 cts / M3 pour le moment et d'en rediscuter au mois d'octobre 2016.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4.5 Mise en place de mesures réglementant la circulation sur les chemins ruraux

La parole est à Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN.

Ce dernier rappelle que les chemins ruraux ont été rénovés. De ce fait, les usagers roulent vite, ce qui abîme les voies.

Pour remédier au problème, M l'Adjoint propose de fermer périodiquement à la circulation certains chemins pour les préserver des dégradations.

Dans un premier temps, du fait des travaux dans la rue des Vignes, le chemin vers Attenschwiller sera fermé temporairement.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions et étudiera les devis pour les barrières au cours de la prochaine séance.

Mme BIRSINGER signale que certains riverains du chemin menant à l'arrière du Petit-Bois continuent à stationner leurs véhicules en partie sur la voie, ce qui oblige les exploitants à se déporter sur les terrains agricoles en face.

Elle propose que la mairie leur adresse un courrier et leur demande de placer les voitures sur leur propriété.

Les élus approuvent la proposition et décident de faire placer des panneaux d'interdiction de stationner.

4.6 Projet d'aménagement de la rue des Acacias

Suite à la décision du Conseil Municipal du 04 février 2016, M le Maire informe les élus qu'il souhaite solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

Ce plan, doté de 23 M€, vise à soutenir la mise en chantier des projets d'investissement au plus tard d'ici fin 2016.

Le montant de l'aide régionale, en cas d'acceptation, s'élève à 20 % maximum du coût HT des travaux, plafonné à 20.000 €. L'aide est accordée une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier, pendant la durée de mise en œuvre du plan régional.

Il propose donc à l'assemblée d'approuver le projet s'élevant à la somme de 167 810,- € HT et de l'autoriser à solliciter une aide régionale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet pour l'aménagement de la rue des Acacias (voirie – assainissement – réseau télécom) permettant d'améliorer la qualité et le cadre de vie des riverains et s'élevant à la somme de 167 810,- € HT,
- **D'APPROUVER** également le contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société BEREST pour une somme de 8 222.69 € HT,
- **DE CHARGER** M le Maire de solliciter une aide régionale dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants,
- **PRECISE** que les fonds nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, ce qui permettrait de lancer le chantier dès notification du soutien régional.

4.7 Location de la chasse : débat et décision

La parole est à M le Maire. Il explique qu'il a reçu le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin qui lui a confirmé que si le Conseil Municipal s'obstine à ne pas louer la chasse, il allait assigner la commune en justice pour défaut de location.

M le Maire propose donc aux élus de relouer la chasse afin d'éviter une nouvelle procédure judiciaire. La jurisprudence dans ce domaine ayant passablement changée, la procédure ne permettrait réellement qu'un décalage de courte durée avant l'obligation de location.

M le Maire a demandé que le cahier des charges de la chasse prévoit une interdiction de chasser le dimanche. La fédération serait prête à aider à la rédaction de ce document qui sera présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Par contre, la fédération précise qu'on ne peut pas interdire les battues.

Il y aurait 5 candidats chasseurs « classique, au fusil » et un candidat chasseur « au tir à l'arc ».

En ce qui concerne le mode de location, M le Maire propose de prévoir un appel d'offres avec ouverture des plis scellés à la mairie.

Pour l'exécution des travaux préalables à la location et notamment la consultation des propriétaires pour l'affectation du produit de la chasse, M le Maire propose d'engager une personne sur une durée d'un mois, si le besoin s'en faisait sentir.

Enfin, il y aura lieu de constituer une commission communale consultative de la chasse.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal :

SE PRONONCE pour la location de la chasse par 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention,

SOUHAITE que la location se fasse par appel d'offres, (5 voix contre),

APPROUVE l'embauche d'une personne pour une mission temporaire pour la consultation des propriétaires,

DECIDE de nommer MM ESTERMANN et GAISSER à la commission communale consultative de la chasse.

4.8 Projets de travaux 2016 – demandes de subvention au titre de la DETR

M le Maire soumet à l'assemblée les devis pour deux projets de travaux inscrits au budget primitif 2016 et propose de les approuver.

- Aménagement du chemin rural « Schwartzweg » pour un coût prévisionnel de 24 600,- € HT
- Réhabilitation de la toiture de l'école primaire dont le coût est chiffré à la somme de 187 356,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement du chemin rural « Schwartzweg », dont le devis s'élève à la somme de 24 600,- € HT,
- **DE CHARGER** M le Maire de demander une subvention au titre de la DETR 2016 pour ce projet,
- **PRECISE** que l'opération sera financée par autofinancement, subvention au titre de la DETR et emprunt si nécessaire,

- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation de la toiture de l'école primaire chiffré à la somme de 187 356,20 € HT,
- **DE CHARGER** M le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour ce projet,
- **PRECISE** que les travaux seront financés par autofinancement, subvention au titre de la DETR et emprunt.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus :

- qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur le terrain bâti suivant :
4 rue des Frênes, cadastré section 12 n° 173 d'une superficie de 599 m² et comportant une maison d'habitation. Le prix de vente du bien est chiffré à la somme de 185 000 €, 9 000 € de commission en sus.

6. Divers.

Talus à l'école :

M l'Adjoint SCHICKLIN informe les élus que le talus à l'arrière de l'école primaire doit être égalisé et traité en toile de paillage. A cet effet, il présente aux élus un devis s'élevant à la somme de 3 839.30 € HT du paysagiste Gérard LATSCHA.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis et autorise M l'Adjoint SCHICKLIN à donner l'ordre de service à M LATSCHA.

Fenêtres des toilettes de la salle « Père Alphonse MULLER :

M l'Adjoint SCHICKLIN propose au Conseil Municipal de remplacer les fenêtres des sanitaires réaménagés et présente un devis d'un montant de 6 336.93 H HT des Etablissements VITALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis des Ets VITALE et charge M l'Adjoint SCHICKLIN de signer l'ordre de service.

Cuisine dans la salle « Père Alphonse MULLER :

Le devis pour l'ajout et le remplacement de certains appareils sera présenté aux élus lors de la prochaine réunion. Cet investissement est nécessaire du fait de la mise en place à la rentrée prochaine d'une garderie/cantine pour les élèves de Michelbach-le-Bas fréquentant le périscolaire et des normes qui s'y appliquent.

Digue à l'arrière du Petit-Bois :

M l'Adjoint SCHICKLIN a eu la promesse que les finitions seront réalisées prochainement.

Désherbeuse à eau chaude :

La machine a été achetée par la commune et un projet de convention a été transmis aux communes de ATTENSCHWILLER et MICHELBAACH LE BAS pour avis.

La convention devra être approuvée par les élus des trois communes.

Agents techniques :

M ROSENBLATT tient à féliciter et remercier les agents techniques pour l'entretien du fossé rue de Ranspach, ce qui a permis l'écoulement des eaux lors des fortes pluies. M le Maire se joint à lui en ce qui concerne l'entretien des places.

Participation citoyenne :

Mme BIRSINGER regrette que la population ne soit pas assez informée sur le dispositif de participation citoyenne mis en place par la commune en collaboration avec la Gendarmerie et propose de lancer une campagne d'information à ce sujet. Il est rappelé que ce dispositif repose sur des volontaires « référents » dans les divers quartiers, responsables du contact entre la population et la Gendarmerie (voir CR du 21 mai et 18 juin 2015).

Sono :

M Michel MEYER précise que le matériel de sonorisation a été acheté et il propose de faire l'acquisition d'une caisse spéciale pour le stockage et le transport des appareils.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.